

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, jeudi 13 août 2015

En présence de **Dominique Le Mèner**, président du Conseil départemental,
Régis Vallienne, vice-président du Conseil départemental et
François Boussard, conseiller départemental du canton du Lude.

Déviations de Vaas : les terrassements de la première tranche progressent à grand pas

Le Département a décidé de réaliser la première section de la déviation de Vaas entre la route du Lude (RD 305) et la route de Mayet (RD 30) soit 1,8 km avec une chaussée de 7 m de largeur. Après la construction des giratoires de la route d'Aubigné-Racan (RD 76) en 2012, de la route du Lude (RD 305) à l'automne 2013, de la route de Mayet (RD 30) à l'automne 2014, du pont au-dessus de la voie ferrée et des remblais nord de la voie SNCF au premier semestre 2013, les travaux de terrassement de la déviation entre la route du Lude et la route de Mayet progressent à grand pas.

Les terrassements de cette tranche sont essentiellement en remblai

En janvier 2015, avant la période de reproduction des batraciens, l'entreprise TPPL a réalisé le remblai supportant la déviation par un apport de 13000 tonnes de falun sur un étang communal.

Depuis le début du mois de juillet, l'entreprise TP Tinel réalise les terrassements de la section courante. Ce sont près de 32 000 m³ de terre qui vont être déplacés dont 27 000 m³ de remblai composés notamment de 13 000 m³ excédentaires empruntés sur la tranche 2 de la déviation à proximité de la route de Château-du-Loir et d'un peu de remblai d'apport. Les travaux devraient être achevés en octobre.

Le pont sur le ruisseau du Vieux-Moulin favorise la petite faune

Un ponceau de 3 m de largeur par 2 m de hauteur composé de 9 cadres préfabriqués de 12 tonnes chacun, permettra à la déviation de franchir le ruisseau du Vieux-Moulin. Des banquettes latérales sont réalisées dans l'ouvrage pour permettre à la petite faune de passer sous la déviation en longeant les rives du cours d'eau sans être perturbée.

Des nichoirs à chiroptères (chauve-souris) sont installés dans l'ouvrage et accessibles par des fentes réalisées dans la partie supérieure de l'ouvrage. Par ailleurs, une dizaine de nichoirs à chiroptères ont été posés dans des arbres à proximité de la déviation et sur la Pré d'Amont.

Une grande zone humide et des mares créées

Sur la rive droite aval du ruisseau du Vieux-Moulin, une zone humide de près d'un hectare va être créée par abaissement du niveau du sol et ensemencement avec des foins. Des zones humides qui seront détruites lors de la construction de la tranche 2.

Deux mares ont été creusées en 2013 pour les amphibiens et une troisième va être réalisée cette année.

Le support de la route (la couche de forme) réalisé en matériau du site traité au ciment et en mâchefer

L'essentiel de la couche de forme, qui supportera la chaussée, sera constitué de matériau fin du site traité au liant hydraulique, sorte de ciment, sur 30 cm d'épaisseur. Cela limite ainsi l'apport de graves et permet d'exploiter au mieux le matériau du site et de réaliser des économies.

Entre la route du Lude et la voie ferrée, la couche de forme sera constituée de mâchefer issu de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de la ville du Mans et valorisé par VEOLIA, comme celle réalisée en 2013 entre la voie ferrée et la route d'Aubigné-Racan. Cela évite également l'extraction et la consommation de matériau naturel.

Une couche de 10 cm de grave non traitée sera appliquée sur l'ensemble de la couche de forme ainsi qu'un gravillonnage pour l'étancher.

Les eaux de la déviation seront collectées par 5 bassins dont 3 sont réalisés

Avant rejet dans le milieu naturel, les eaux de la déviation seront collectées par 5 bassins dont 3 pour la première tranche. Le dernier bassin de celle-ci est en cours de réalisation et l'un des 2 bassins de la tranche 2 a été creusé.

Cela permettra de tamponner les eaux de la déviation, d'éliminer 90% de la pollution chronique et de stocker d'éventuelle pollution accidentelle.

Les travaux à venir

La déviation poids-lourds entre la route de Château-du-Loir et la route de Mayet sera renforcée à l'automne 2015.

Les aménagements paysagers de la 1^{ère} tranche et les clôtures amphibiens seront exécutés cet hiver.

La chaussée en enrobé sera réalisée avec les caniveaux en béton, les dispositifs de retenues et la signalisation. Ces travaux devraient intervenir au premier semestre 2016 pour permettre une mise en service au printemps de la même année.

Maîtrise d'ouvrage : Département de la Sarthe

Montant prévisionnel de la première tranche de la déviation entre la route de Mayet (RD 30) et la route du Lude (RD 305) : 6,08 millions d'euros

Financement

Département de La Sarthe : 5,867 millions d'euros

Commune de VAAS : 0,213 millions d'euros

A la fin de l'année, ce sont près de 4,9 millions d'euros qui auront été dépensés.

